**Conseil de l’Ecole Doctorale TESC**

**du 26 Juin 2020 en visio via ZOOM à 9 h 30**

19 présents (voire liste d’émargement)

* Informations concernant les demandes de prolongation de thèse suite à la crise COVID19

**Loi promulguée le 22 juin, article 26**

Concerne en fait les Thèses financées par CDU

Et les contrats ATER (mais ce n’est pas clair !).

Nombre de thèse financées à UT2J correspond à 10 % du nombre total des thèses.

Un questionnaire a été envoyé à tous les doctorants via ADUM par UFT, mais UT2J souhaite apporter des précisions.

Echanges avec les doctorants, les Directions de Laboratoire et MC Jaillet notamment sur le point de Thèses Cifre.

Dans chaque laboratoire UT2J, il a été procédé à une enquête pour connaître le ressenti et le vécu des doctorants pendant le confinement et l’avancée de leur thèse.

* Préparation du concours CDU 2020

**Pour rappel :**

Lors du dernier Conseil d’ED, a été voté **à l’unanimité des suffrages exprimés, le report de la Campagne CDU TESC en Septembre.**

**Auditions : 22 septembre 2020**

**Dépôt des dossiers : 16 septembre 2020 à midi**

Répartition des dossiers recevables entre membres du Conseil le **Jeudi 17 Septembre 9 heures** en présentiel si possible sinon en visio

Suite à une demande de la directrice de l’ED, MC Jaillet annonce et explique la dotation des CDU pour l’année 2020-21 : **9** CDU à répartir au sein de l’Ecole Doctorale TESC.

Explication :

A l’échelle de l’Etablissement : enveloppe « stock » de 81 CDU.

27 chaque année à disposition.

* Pot commun avec la Région : ½ CDU Etablissement complété par ½ CDU Région

UT2J met 1 CDU dans ce pot commun et a en retour 2 CDU financés (N-1 : 1 à Tesc, 1 à Clesco)

* 1 CDU Handicap

Il reste donc 25 CDU à répartir dans chaque ED.

Cette année : la répartition est la suivante 8 Allpha, 8 Clesco, 9 Tesc

Les critères de répartition pourront être revus lors du prochain contrat.

**Nouveauté :**

Les dossiers devront être transmis par les Laboratoires uniquement par voie électronique, à l’adresse suivante : [responsable.ded@univ-tlse2.fr](mailto:responsable.ded@univ-tlse2.fr) et **non** par les candidats directement.

Débat sur les expertises externes et sur le déroulement des auditions et candidatures CDU.

Les extérieurs pourraient évaluer le « sous champ » de la discipline concernée, la pertinence du projet.

Une procédure encadrant les demandes de contrat doctoral est proposée par la Directrice de l’ED TESC et est débattue notamment sur l’évaluation des encadrants.

Pour rappel : les candidatures remontent par ordre alphabétique, sans classement de la part des labo.

L’idée du panel de spécialiste a déjà été invoquée. Le problème est celui du timing qui fait que ces personnes qui ont dit oui pour figurer sur une liste il y a quelques mois, ne seront peut-être pas disponibles pour une évaluation qui doit se faire dans un délai très court.

Proposition est faite de lire les rapports juste avant l’audition de chacun des candidats.

Est donc arrêtée la **procédure Déroulement CDU** **TESC** suivante :

* Lecture des pré rapports : 5 minutes
* Oral du candidat : 10 minutes
* 15 minutes de questions, le Laboratoire qui présente le candidat ne doit pas intervenir
* Prises de notes de chacun des membres du Conseil afin de débriefer à la fin de la journée des auditions.

Intervention possible dans la discussion finale sur un candidat de son laboratoire

Une grande salle pour les auditions CDU : salle du conseil Olympe de Gouges est envisagée, la demande est faite par la directrice de l’ED

Si visio : envisager une salle équipée dans les Laboratoires

* Mise en place du bureau de l’ED Tesc : point reporté
* Informations importantes :
* Date de la rentrée des nouveaux doctorants TESC : le 4 novembre 2020 couplée à la rentrée commune dans l’après midi
* Pour rappel : le CST est obligatoire pour la réinscription en 3ème et en 7ème année
* Nouveau calendrier qualifications 2021 :

le bureau de la CP-CNU a proposé des modifications du **calendrier des prochaines sessions de qualification MCF et PR**. Ces propositions ont été actées par la DGRH du ministère : date limite des soutenances de thèses ou HDR : 20 janvier 2021. Le calendrier complet validé par le ministère est le suivant :



|  |  |
| --- | --- |
| **Clôture des inscriptions** | **Vendredi 6 novembre 2020, 16 h (heure de Paris)** |
| **Réunion des bureaux des sections pour la désignation des rapporteurs** | **Du lundi 9 novembre 2020  au jeudi 4 décembre 2020** |
| **Date limite de dépôt des pièces dans l’application** | **Mardi 15 décembre 2020, 16 h (heure de Paris)**pour les candidats ayant soutenu leur thèse avant le 7 novembre  **Mercredi  20 janvier 2021, 16 h (heure de Paris)**pour les candidats ayant soutenu leur thèse entre le 7 novembre et la mi janvier |
| **Fin de l’étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère** | **jeudi 4 février 2021** |
| **Réunion plénière des sections pour l’étude des dossiers** | **Du lundi 8 février 2021 au jeudi 25 février 2021** |
| **Affichage des résultats** | **Fin février 2021** |

- **Prochain conseil** : envisagé fin septembre, un Doodle sera envoyé à la fin de l’été.

La séance prend fin à 13 heures.